

édition 2011

FICHE PÉDAGOGIQUE



ALIMENT **TERRE**
FESTIVAL
DE FILMS
DOCUMENTAIRES



www.festival-alimenterre.org

Mali, les paysans veillent au grain

de Jean-Louis Saporito et Agnès Fivre | 52' | 2010 | TGA Production et CFSI

MALI, LES PAYSANS VEILLENT AU GRAIN

De J.L. SAPORITO et A. FAIVRE / 52' / 2010 / TGA Prod. et CFSI



Synopsis



Dans la jeune démocratie malienne, le monde paysan (70 % de la population) sort de l'ombre. Syndiqué et organisé, il participe aux politiques publiques. Faire du Mali une puissance agricole est une ambition nationale. Tantôt partenaires de l'Etat, tantôt contestataires, les paysans et leurs leaders défendent une agriculture durable, familiale, moderne, bien loin de la Révolution verte.

Biographie et intention des réalisateurs

Jean-Louis SAPORITO a commencé à France Télévision¹ en tant que reporter cameraman. Pendant 20 ans (1967-1987) il réalise des petits et grands reportages sur des sujets d'actualité, divers et variés. Pendant cette période, il est correspondant 4 ans à Washington pour France 2. En 1988, il crée l'agence de presse "Point du jour". Il en est le directeur jusqu'en 2000. L'agence est spécialisée dans les reportages et documentaires qui traitent de la pauvreté et de la famine. C'est une de ces activités professionnelles dont il est particulièrement fier.

Jean-Louis a beaucoup voyagé en Afrique. Jeune, il fait un voyage initiatique en Ethiopie, dont il tombe amoureux. En 2011, il réalise d'ailleurs un reportage sur un territoire méconnu du pays, dans le nord, mettant en scène des moines. L'accès à cette région ne se fait qu'à pied. Jean-Louis s'y est donc rendu avec des caravanes d'ânes, pour rencontrer les moines de trois monastères. Sa profession lui a également permis de partir plusieurs fois au Niger, qu'il apprécie beaucoup.

Le choix d'un documentaire sur le Mali vient d'Agnès FAIVRE, spécialiste du pays. Agnès et Jean-Louis avaient en tête de réaliser un film sur l'organisation du milieu paysan pour la défense de leurs droits et l'émergence d'un modèle agricole familial et durable. L'appel à initiatives du CFSI a permis la concrétisation de cette idée. Jean-Louis, après deux semaines de repérage au Mali et des entretiens téléphoniques depuis la France, a écrit le scénario. La finalisation du projet s'est faite conjointement avec le CFSI. Malade pendant la période du tournage, Jean-Louis n'a pas pu retourner au Mali pour filmer, laissant cette responsabilité à Agnès². La rencontre avec le Premier Ministre malien est l'une des scènes les plus délicates du tournage. Ce dernier se méfiait des intentions des réalisateurs. Les rendez vous avec les responsables des organisations paysannes ont été complexes à organiser, notamment Ibrahim COULIBALY, ces derniers étant très occupés. A l'origine, l'objectif n'était pas de montrer plus de femmes que d'hommes dans le documentaire. Mais les diverses rencontres lors du séjour de repérage ont montré combien, en Afrique, le développement passe par les femmes.

Jean Louis SAPORITO finalise actuellement le montage de son reportage sur les moines éthiopiens. Il est également en train de réfléchir au scénario d'un film sur le malaise paysan en France pour la chaîne France 3. Le film abordera donc la délicate question du suicide dans la profession. Le tournage commencera fin 2011 / début 2012.

¹ France Télévision se nommait à l'époque l'Office de Radiodiffusion et Télévisions Française (ORTF).

<http://www.ortf.fr/>

² Ils étaient cependant quotidiennement en contact par mail ou par téléphone.

Contexte

Connaissez-vous le Mali ?

□ **Un pays enclavé d'Afrique de l'Ouest** (Figures 1 et 2)

Sur 124 millions d'hectares (2,25 fois la France), 65 % du territoire malien est désertique ou semi-désertique, et un peu plus du tiers des terres est apte à l'activité agricole (12,6 % de terres arables et 87,4 % de pâturages)³. Les potentialités de développement agrosylvo-pastoral et les ressources naturelles (terre, eau, pâturage et forêt) sont importantes. Les fleuves Sénégal et Niger traversent le pays, respectivement sur 900 km à l'Ouest et sur 1 700 km d'Ouest en Est. Ceci confère au Mali de très vastes zones inondables et un potentiel irrigable estimé à près de 2 millions d'hectares (120 000 ha en maîtrise totale ou partielle). Le climat est de type intertropical continental, caractérisé par une longue saison sèche et une saison des pluies.



Figure 1: En vert, les pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Source carte GéoAtlas/RFI)



Figure 2: Carte du Mali

□ **Une faible densité de population**

Actuellement, les deux tiers de la population totale, 13,6 millions d'habitants, vivent en milieu rural et 74,2 % de la population active du pays travaille dans le secteur agricole.

□ **Une indépendance récente**

Ancienne colonie française, le pays est devenu indépendant le 22 septembre 1960. Il est classé parmi les pays en développement les plus pauvres, au rang de 160^e sur 169 pays, selon le classement IDH⁴ du PNUD (2010), et dépend encore beaucoup de l'aide internationale.

□ **Un secteur agricole, pilier de l'économie**

Le secteur agricole est un pilier de l'économie malienne (36,5 % du PIB en 2008⁵) et constitue le ciment social du Mali. C'est le secteur qui peut contribuer au recul de la pauvreté dans le pays⁶. L'activité industrielle est liée aux activités agricoles, en particulier à la production de coton.

Le pays comporte deux zones agricoles stratégiques : la zone cotonnière au Sud (Sikasso), contrôlée et gérée par la Compagnie Malienne pour le Développement Textile (CMDT) et la zone irriguée de l'Office du Niger, consacrée majoritairement à la culture de riz. Le coton est exclusivement une culture d'exportation tandis que le riz est destiné au marché national et sous régional.

³ Données Faostat, 2008.

⁴ Indice de développement humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement.

<http://hdr.undp.org/fr/statistiques/>

⁵ Données de la Banque Mondiale.

⁶ Cervantes-Godoy D. et Drewne J., « Importance économique de l'agriculture dans la lutte contre la pauvreté », OCDE, 2010.

Malgré la part importante de l'agriculture dans le PIB et les nombreux atouts dont il dispose, le Mali est en déficit alimentaire, qu'il compense par des importations en provenance des pays voisins et du reste du monde.

Les systèmes de production agricole majoritaires au Mali sont :

- des exploitations familiales⁷ avec traction animale, qui connaissent des difficultés à se moderniser (accès à la terre, aux crédits, aux intrants, aux outils, etc.) ;
- des entreprises agroindustrielles modernes⁸, souvent de capitaux étrangers, à haute productivité et dégageant d'importants surplus commercialisables ;

□ **Le Mali : Un grand céréalier africain**

La production vivrière est basée sur les céréales qui constituent l'essentiel de l'alimentation au Mali : mil, sorgho, riz, maïs, fonio et blé. Ces céréales sont produites dans les régions de Ségou, Mopti, Koulikoro, Sikasso et Kayes. Le mil et le sorgho sont les principales productions céréalières au Mali. D'après la FAO, en 2009, le mil constituait 38,1 % de la production totale et le sorgho 27,4 %. Ce sont des cultures extensives dont l'augmentation engendre une dégradation plus ou moins accentuée de l'environnement physique. A ces denrées de base s'ajoutent les tubercules : igname, patate, manioc et le maraîchage.

L'Office du Niger : grenier à riz du Mali

L'Office du Niger⁹ est une des zones irrigables les plus anciennes et les plus étendues d'Afrique de l'Ouest. Elle se situe dans le delta inférieur (bras mort, hors limites d'inondations) du fleuve Niger (Figure 3). L'Office fut aménagé à partir des années 30, par les colons français, grâce à la construction du barrage de Markala et d'un système de canaux d'irrigation, mis en service en 1947.

La zone regroupe aujourd'hui :

- un réseau hydraulique comprenant des infrastructures et un système de gestion paritaire entre l'Etat et les exploitants (distribution, maintenance) ;
- un foncier aménagé, propriété de l'Etat et attribué aux familles, dont la gestion se veut également paritaire ;
- un foncier non aménagé ou en attente d'aménagement, appartenant à l'Etat ;
- l'institution « Office du Niger », responsable du pilotage de la zone ;

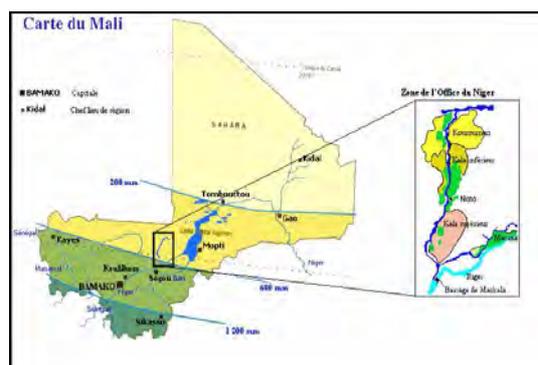


Figure 3: Carte du mali et localisation de l'Office du Niger (Source : hub rural)

□ **Le projet d'aménagement hydro agricole**

Le projet de l'époque était ambitieux : faire de l'Office du Niger, le principal fournisseur de coton pour l'industrie textile de la France coloniale et le grenier à riz de l'Afrique de l'Ouest. Il devait également être un lieu d'innovations techniques et sociales. Près d'un

⁷ Les agriculteurs sont, à la fois, propriétaires de leurs moyens de production et principaux fournisseurs de la main-d'œuvre agricole. On peut appeler *exploitation agricole familiale* une exploitation dont la propriété est individuelle, le travail familial et dont la famille est la valeur patrimoniale.

⁸ Relatif à l'agro industrie. Ensemble des industries/entreprises fournies par l'agriculture ou produisant pour elle.

⁹ La zone a été dénommée « Office du Niger » en référence à l'institution éponyme qui la gère.

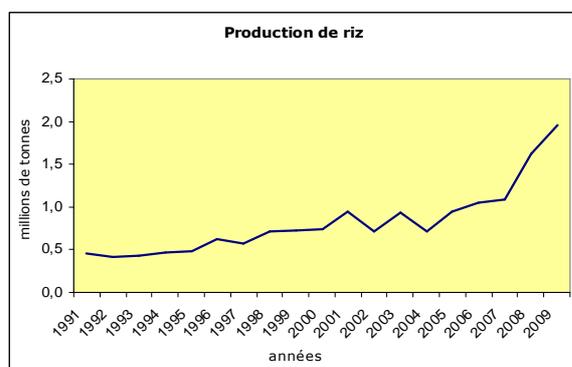


million d'hectares de terres irriguées devaient permettre la production de coton. Malheureusement, les résultats n'ont pas été à la hauteur des objectifs. Lors de la décolonisation, en 1960, seuls 45 000 hectares (5 % des objectifs) avaient été aménagés par les colons¹⁰. La culture du coton est abandonnée en 1970.

En 1980, le bilan des autorités maliennes souligne la dégradation des installations et la triste situation sociale et économique des producteurs de la zone. Des mesures sont alors prises pour relancer la production rizicole et assurer l'autosuffisance alimentaire du pays. La consolidation des ouvrages existants et l'aménagement de 55 000 hectares de terres supplémentaires permettent l'intensification de la production rizicole. Aujourd'hui, près de 98 000 hectares ont été réhabilités et sont exploités par 35 000 agriculteurs. Sachant qu'une exploitation familiale n'est rentable qu'à partir de 4 hectares¹¹, certains peinent à satisfaire leurs besoins.

Pourtant, la zone couverte par l'Office du Niger possède les atouts nécessaires pour répondre aux crises alimentaires qui touchent l'Afrique sub-saharienne. Une exploitation optimale de ce vaste périmètre agricole suffirait non seulement à combler les besoins du Mali en riz mais aussi ceux de toute la sous-région. Le problème majeur est le coût colossal que demande la construction d'ouvrages hydrauliques. L'aménagement d'un hectare de terre coûte jusqu'à 4 millions de francs CFA soit 6 100 euros¹².

D'un point de vue commercial, la production rizicole est un enjeu majeur dans le développement agricole du Mali, notamment dans la zone de l'Office du Niger. C'est la céréale la plus consommée au monde : le marché du riz permet de nourrir un homme sur deux. Il est crucial pour les pays pauvres. La moitié du riz commercialisé au Mali provient de l'Office du Niger. Sur les 3 millions de tonnes produites (graphique 1) notamment dans cette zone, la part exportée permet de couvrir 40 % des besoins de l'Afrique de l'Ouest. Le Mali possède un bon taux de couverture (76 % de ses besoins). Le riz malien est compétitif sur le marché mondial. Les importations de riz asiatique ne sont réalisées qu'en période de mauvaises récoltes et de manque d'approvisionnement du marché intérieur.



Graphique 1 : Evolution de la production de riz au Mali depuis 30 ans (Source FAOSTAT)

En 1990, la filière rizicole a été totalement libéralisée. Les paysans sont désormais en charge de la transformation et de la commercialisation du riz. Ils doivent s'assurer du bon approvisionnement en intrants et de l'entretien des infrastructures tertiaires de la zone de l'Office du Niger. Le transfert de compétences de l'Office du Niger (c'est-à-dire de l'Etat) aux paysans a été brutal et compliqué.

¹⁰ Nom que l'on donna ironiquement aux petits exploitants de tout le pays et des pays voisins, amenés de force sur la zone.

¹¹ Sur plus d'un million d'hectares de terres gérées par l'Office du Niger, moins de 10 % sont exploitées, faute d'investissements suffisants.

¹² Source : <http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article5145>.



Réforme de la Loi foncière : clé de voûte de la Loi d'Orientation Agricole

La nouvelle Loi d'Orientation Agricole (LOA) est une loi très importante pour tout citoyen malien. Son élaboration et sa mise en œuvre conditionnent l'avenir économique du Mali. Cette loi a été rédigée suite à un processus consultatif depuis la base jusqu'au sommet.

☐ Droit coutumier versus droit institutionnel

Au Mali, la question du foncier est centrale et conditionne l'avenir de l'agriculture. Les producteurs ne sont actuellement pas propriétaires des terres qu'ils exploitent. Le droit coutumier vient contredire le droit institutionnel. Dans la coutume, le chef du village attribue à un producteur une surface à cultiver. Cette surface devient alors la propriété du producteur. Or, aux yeux de la constitution, la terre appartient à l'Etat. Pour pouvoir exploiter la terre, les producteurs payent une redevance annuelle, quelles que soient les conditions climatiques et la qualité de la récolte. La plupart des exploitants s'endettent et sont finalement expulsés. L'accaparement des terres par des investisseurs privés ajoute une menace.

☐ Des titres de propriété ou des baux pour sécuriser les producteurs

La LOA, votée le 16 août 2006, tente de répondre à 3 contraintes qui freinent le développement de l'agriculture : la précarité des producteurs, la faible valeur ajoutée des productions et l'instabilité des prix agricoles. Cette loi couvre l'ensemble des activités économiques du secteur agricole et péri-agricole. Elle vise à garantir la souveraineté et la sécurité alimentaire du pays, et à convertir le Mali en un pays exportateur majeur d'Afrique de l'Ouest¹³. Le secteur agricole est considéré « *comme le moteur de l'économie nationale. L'agriculture familiale est son substrat, tant par le nombre de personnes mobilisées que par le fait qu'elle approvisionne le marché intérieur lorsque les conditions agroécologiques et climatiques le permettent* ». Selon le Président malien, « *le chantier de l'élaboration d'un statut de la terre dans la LOA est avancé* ». Le pays devrait bientôt être doté d'une véritable politique foncière. L'accès équitable à la terre des femmes, des jeunes et la gestion décentralisée du foncier sera pris en compte.

Des organisations paysannes fortement mobilisées

Les Organisations Paysannes (OP) au Mali sont de plus en plus influentes sur la sphère politique. Mais le parcours est long et les défis multiples (défaillance des marchés, gestion de l'eau et des infrastructures, maintenance, réhabilitation, développement). Leur stratégie collective est de proposer des aménagements des terres, de les prendre en charge, et de participer à la création de baux fonciers sur des surfaces viables d'au moins 3 hectares pour sécuriser les paysans et leur patrimoine.

☐ Les premiers regroupements

Les premiers mouvements associatifs apparaissent à l'époque coloniale. Ils sont dénommés « tons » et constituent le socle de l'organisation paysanne. Les associations villageoises de la zone Office du Niger se développent lors des réformes économiques et politiques dans les années 80. Elles répondent à la volonté de responsabiliser les producteurs de l'Office et de leur redonner un certain pouvoir de décision. Au début des années 90, le Mali vit un moment charnière pour la structuration du mouvement paysan. C'est l'époque de la création de grands syndicats indépendants, dont le Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger - **SEXAGON**. Créé en 1996, il se bat pour faire valoir les droits des riziculteurs sur leurs terres, afin qu'ils puissent vivre de leur production sans craindre d'être expulsés par l'Etat. Les syndicats font également en sorte de faciliter l'accès aux crédits et à l'épargne.

Les organisations paysannes issues des évolutions nationales ou de spécificités locales sont multiples : associations villageoises, groupements féminins, syndicats de

¹³ Actuellement, le Mali est le 3^e exportateur africain après l'Afrique du Sud et le Ghana (FAO).

producteurs, réseaux mutualistes d'épargne et de crédit, banques de céréales, minoteries villageoises. Elles sont aujourd'hui incontournables pour le pouvoir exécutif. Leur rôle est croissant dans le développement socio-économique des producteurs.

☐ **Les principales OP maliennes aujourd'hui**

L'**AOPP**, Association des Organisations Professionnelles Paysannes, a deux fonctions essentielles : défendre les intérêts des producteurs au niveau des instances politiques régionales, nationales et internationales et les préparer à faire face à leurs nouvelles responsabilités dans la gestion des filières agricoles.

La Coordination Nationale des Organisations Paysannes (**CNOP**) rassemble la majorité des OP maliennes (dont l'AOPP) et a deux fonctions : une à visée politique, l'autre à visée syndicale. Ses objectifs principaux sont l'éradication de la pauvreté en milieu rural, la souveraineté alimentaire pour le pays, l'amélioration des conditions de vie pour l'ensemble des ruraux, la promotion d'une agriculture sécurisée et respectée et enfin l'exploitation rationnelle des ressources naturelles pour la durabilité des systèmes de production et de la biodiversité.

La CNOP répond à la volonté d'intégration sous régionale du **ROPPA**, Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles. Cette plateforme sous-régionale a été créée en juillet 2000, lors d'une rencontre à Cotonou d'une centaine de responsables paysans mandatés par leurs organisations. Elle regroupe des organisations de 10 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée Conakry, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo). Depuis 2005, le ROPPA conduit une campagne d'information et de plaidoyer sur la filière riz au Mali. Le ROPPA remet en cause la libéralisation de la filière rizicole locale et demande que l'Etat s'implique plus dans son développement et la protège.

Le Réseau Horticole de Kayes (**RHK**) est l'un des plus grands réseaux de producteurs. Ibrahim SARR, partenaire invité en 2011, est le directeur. Il regroupe 68 organisations et coopératives, soit 23 000 producteurs. La mission principale du RHK est de contribuer au développement de l'horticulture de la région de Kayes par la promotion et le renforcement des activités de production et de gestion de ses membres.

Diffusions du film

Le Festival de films ALIMENTERRE 2011 a été la première occasion de projeter le film vers le grand public. Une première diffusion du film a eu lieu sur TV Tours le 11/11/2011.

Pour aller plus loin...

☐ **Bibliographie**

Site de l'Office du Niger : <http://www.office-du-niger.org.ml/internet/>

Site dédié à la Loi d'Orientation Agricole du Mali : <http://loa-mali.info/>

Site de l'AOPP : <http://www.aopp-mali.org/>

Site du CNOP : <http://www.cnop-mali.org/>

Site du ROPPA : <http://www.roppa.info/>

Affaires-stratégique.info, « **Le Mali aurait la capacité de combler les besoins de son pays en riz...** », 26 mai 2011.

<http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article5145>





Beliere J.F, Barret L., Sama C., Juper M., « **Organisation et rôle de la profession agricole dans le développement des systèmes irrigués** », CIRAD, nov. 2006.
<http://www.hubrural.org/pdf/belieres-systirig-office-niger.pdf>

Cervantes-Godoy D. et Drewne J., « **Importance économique de l'agriculture dans la lutte contre la pauvreté** », OCDE, 2010.
<http://www.oecd.org/dataoecd/32/48/44804779.pdf>

Discours du Président malien pour le lancement de la loi d'orientation agricole.
http://www.hubrural.org/pdf/mali_lao_discours_president_journee_lancement.pdf

ESSOR, « **Foncier agricole : La feuille de route est prête** », 7 juillet 2011.
<http://www.essor.ml/actualite/article/mag-agriculture-foncier-agricole>

Texte de la LOA édité dans le journal officiel de la république du Mali.
http://www.aopp-mali.org/IMG/pdf/LOA_publiee_dans_Journal_Officiel_Mali.pdf
http://www.hubrural.org/pdf/redev_note_contenu_loa_mali.pdf/

Colin L. et Petit V., « **Mali : L'office du Niger du travailleur forcé...au paysan syndiqué** », 1h06, IRAM 2006.

Questions de débat

Le Mali peut-il parvenir à assurer sa sécurité et sa souveraineté alimentaire ?
 Quelle place pour les organisations dans l'élaboration des politiques agricoles ?
 Quel avenir pour l'agriculture familiale au Mali ?
 La mobilisation des citoyens peut-elle influencer sur le développement d'un pays ?
 Le droit d'utilisation de la terre suffit-il à l'acquisition de la terre ?
 Dans quelle mesure la terre appartient-elle à celui qui l'exploite ?
 Le développement agricole arrivera-t-il ou peut-il suivre l'accroissement démographique et les changements de comportements ?
 Quel rôle pour les femmes dans le secteur agricole et dans la société malienne ?
 L'investissement privé peut-il assurer la sécurité alimentaire du Mali ?
 La loi foncière doit-elle aller à l'encontre du droit coutumier ?
 Que nous apportent ces expériences de pays du sud, comme questionnements ?
 Quelle place pour les échanges Sud/Sud ?

Profil d'intervenants

- **Economistes** agricoles / **Anthropologues** / **sociologues** des organisations ;
- **Syndicats** et/ou Coopératives agricoles / **Exploitants agricoles** ;
- **ONG** (CCFD, AFDI, IRAM, Oxfam France, etc.) ;
- **Institutions** (AFD) qui travaillent avec les OP maliennes ou qui ont des projets de développement au Mali ;
- **Associations** de développement rural en France (type FNCIVAM) ;
- **Associations de migrants** ou travaillant avec le Mali ;
- **Institut sur les filières** (Céréales, etc.) ;
- **Partenaires de pays du sud** ;

Boîte à idées

- **Dégustation** de cuisine malienne avec analyse des ingrédients
- **Dynamiser** le débat avec un débat mouvant

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Agence Française de Développement, du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, de Jardins Bio et de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du CFSI et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Agence Française de Développement, du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, de Jardins Bio et de l'Union européenne.

